



RASSEMBLEMENT

CONTRE LA NOUVELLE CIRCULAIRE MOUVEMENT ET LES LOIS BLANQUER

LE 13 MARS DEVANT LA DSDEN A GAP A 14H30 !

VENEZ AVEC VOS DRAPEAUX DIVERS ET VARIES ET DE QUOI FAIRE DU BRUIT

Depuis le vote **UNANIME CONTRE** le nouveau projet de circulaire pour le mouvement par toutes les organisations syndicales représentées en CTSD le 1er février dernier, **aucun changement n'a été proposé par l'administration.**

Cette nouvelle circulaire reste donc très contraignante et nous continuons de demander la réécriture de certains points de la circulaire départementale, notamment des contraintes allant au-delà des préconisations ministérielles :

- Une seule saisie de vœux pour les deux phases du mouvement : nous demandons le maintien des deux saisies.
- le nombre de vœux obligatoires : la DGRH a bien confirmé qu'il n'y a aucune obligation de saisir 30 vœux minimum et qu'un rappel en ce sens avait été fait aux IA-Dasen. L'application numérique permet la saisie jusqu'à 40 vœux si nécessaire selon les règles du mouvement départemental
- Les deux vœux géographiques obligatoires, alors que la note ministérielle préconise un « vœu large », qui peut être géographique ou lié à un type de poste

D'autre part, nous refusons aussi : l'exclusion de la zone de Gap pour les vœux géographiques obligatoires, la saisie possible par l'Administration d'un vœu départemental, la prise en compte d'un temps de trajet et non d'une distance kilométrique (objective) pour le rapprochement de conjoints et la « coquille vide » des titulaires de secteur.

En plus de cette revendication locale, ce rassemblement sera aussi l'occasion de montrer le refus des lois Blanquer.

Article 1 : instaure un devoir de réserve qui ira au-delà des cadres du système éducatif...

Tentative inacceptable de mise au pas de la profession.

Article 3 : va imposer le financement par les communes des maternelles privées...

Alors que 97% des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés !

Article 6 : met en place les « EPSF », réunissant en un seul établissement, un collège et les écoles de son secteur.

Le principal y devient le supérieur hiérarchique des PE !

Et aussi :

- les ESPE deviennent les INSPE et sont sous tutelle ministérielle.
- Un recrutement à bas coût pour avoir un vivier de remplaçants mais pas encore formés.

Article 9 : fin du CNESCO

L'évaluation des politiques éducatives ne sera plus objective mais faite par le ministère.

Les lois Blanquer pour nous c'est non !